



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 A 18H00

Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Florence CAILLEUX, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, M. Rachid CHELBI, Adjoint,
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Marc LAVOINE, Jean-François CORDESSE, Conseillers délégués,
Mmes Roselyne ROUSSEL, Anne-Marie TREPE, Véronique FLANDRE, Liseline DAILLY-LAVOINE, M. Christophe DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Fabien LESPAGNOL qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR,
Mme Sylvie HELOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE,
M. Joël BRIOIS qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH.

Étaient absents excusés :

M. Yann-Gaël DUPUY,
M. Laurent BREDILLET,
Mme Valérie BREDILLET.

Étaient absents :

M. Michel BILON,
Mme Rose-Marie GRIEL,
M. Emmanuel BYHET,
M. Emeric GRIEL.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016

Acté

II] DÉLIBÉRATIONS

1.COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA
REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC QUAI SADI CARNOT –
AVENANT 1 – ETUDIS / ETIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC QUAI SADI CARNOT – AVENANT 1 – LOT 2 – EBTP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC SADI CARNOT – AVENANT 1 – LOT 3 – PJP DUMONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé. »

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC QUAI SADI CARNOT – AVENANT 1 – LOT 1 – JPL GC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX AU PDIPR VALANT INSCRIPTION AU PDESI 76

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, et reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle
CR n°10 Chemin de la Ferme des Granges (en rouge sur la carte repère)	AO	-

CR n°10 Chemin de la Ferme des Granges (en bleu sur la carte repère)	ZC	-
CR Chemin d'exploitation (en jaune sur la carte repère)	ZC	9

- **PREND ACTE** que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Seine-Maritime (PDESI 76).

QUE LA VILLE DU TREPORT

- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier) ;
- **S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement ;
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

RECRUTEMENT – CTM – AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS / MAÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **PREND ACTE qu'une délibération concordante modifie le tableau des effectifs et prévoit l'ouverture d'un poste à temps complet sur chacun des 3 grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;**
- **PREND ACTE que ce recrutement s'opèrera soit par voie statutaire, soit par voie contractuelle**, selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu ;
- **PREND ACTE** qu'en cas de recrutement par voie contractuelle la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique au 10^e échelon du grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe.
Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- **AUTORISE**, M. Le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2020 ET 01.02.2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o ADOPTE la modification du tableau des effectifs,
- o D'une part, au 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Filière / Grade	Quotité de travail	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
▪ Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	+1	+1
▪ Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Temps complet	-1	-1
Sous-total		0	0
FILIÈRE TECHNIQUE			
▪ Agent de maîtrise	Temps complet	+1	
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	+2	+1
▪ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	+3	+2
▪ Adjoint technique	Temps complet	-3	-3
	Temps non complet		+5
Sous-total		+3	+5
FILIÈRE CULTURELLE			
▪ Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	Temps complet	+1	+1
▪ Adjoint du patrimoine	Temps complet	-1	-1
	Temps non complet		+1
Sous-total		0	+1
Total		+3	+6

- o D'autre part, au 1^{er} février 2020, comme suit :

Filière / Grade	Quotité de travail	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
▪ Attaché hors classe	Temps complet	+1	
▪ Attaché principal	Temps complet	-1	
Sous-total		0	
FILIÈRE MÉDICO SOCIALE			
▪ Puéricultrice hors classe	Temps non complet	-1	-1
	Temps complet	+1	+1
Sous-total		0	0

Total	0	0
--------------	----------	----------

- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

4.5 RÉGIME INDEMNITAIRE

PRIME DE SERVICE PUÉRICULTRICES INFIRMIÈRES EN SOINS GÉNÉRAUX ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE 01.01.2020 – FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** la modification des modalités d'attribution de la prime de service, et notamment de ses bénéficiaires, à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'adopter ainsi les dispositions ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant des cadres d'emplois des Puéricultrices territoriales, des Infirmiers territoriaux en soins généraux et des Auxiliaires territoriaux de puériculture, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

INDEMNITÉ DE SUJÉTION SPÉCIALE PUÉRICULTRICES INFIRMIÈRES EN SOINS GÉNÉRAUX ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE 01.01.2020 – FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** la modification des modalités d'attribution de l'indemnité de sujétion spéciale, et notamment de ses bénéficiaires, à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'adopter ainsi les dispositions ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant des cadres d'emplois des Puéricultrices territoriales, des Infirmiers territoriaux en soins généraux et des Auxiliaires territoriaux de puériculture, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

IFRSTS ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS 01.01.2020 – FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** d'instituer au sein de la collectivité l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (I.F.R.S.T.S) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

- **DÉCIDE** des modalités d'attribution de l'I.F.R.S.T.S. et ainsi adopter les dispositions ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

PRIME SPÉCIALE DE SUJÉTION AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE 01.01.2020 – FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** d'instituer au sein de la collectivité la prime spéciale de sujétion à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DÉCIDE** des modalités d'attribution de la prime spéciale de sujétion et ainsi adopter les dispositions ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant du cadre d'emplois des Auxiliaires territoriaux de puériculture, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

PRIME SPÉCIFIQUE INFIRMIÈRES EN SOINS GÉNÉRAUX ET PUÉRICULTRICES 01.01.2020 – FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** d'instituer au sein de la collectivité la prime spécifique prévue par le décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988 à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DÉCIDE** des modalités d'attribution de la prime spécifique et ainsi adopter les dispositions ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant des cadres d'emplois des Infirmiers territoriaux en soins généraux et des Puéricultrices territoriales, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

INDEMNITÉ DE SUIVI ET ORIENTATION DES ÉLÈVES – FILIÈRE CULTURELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** la modification des modalités d'attribution de L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (I.S.O.E.) à compter du 1^{er} janvier 2020 et ainsi adopter les dispositions et les taux annuels ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant des cadres d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique et Assistants d'enseignement artistique, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

INDEMNITÉS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT 01.01.2020 – FILIÈRE CULTURELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** des modalités d'attribution des indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement à compter du 1^{er} janvier 2020 et ainsi adopter les dispositions et les taux annuels applicables à chacun des grades composant les cadres d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique et Assistants d'enseignement artistique ;
- **DÉCIDE**, pour les agents relevant des cadres d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique et Assistants d'enseignement artistique, des mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP AU 01.01.2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** de la modification des modalités d'attribution du R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1^{er} janvier 2020 et ainsi adopter les dispositions ;
- **DÉCIDE** de maintenir les montants des primes et indemnités versées aux agents relevant de cadres d'emplois non encore transposés, non concernés ou encore exclus de ce dispositif et de leur appliquer les mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

MODIFICATION DU RÉGIME DES ASTREINTES AU SEIN DE LA VILLE DU TRÉPORT AU 01.01.2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** la modification du régime des astreintes au sein de la Ville du Tréport à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'adopter ainsi les dispositions ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

5. - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.6 - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. LAURENT JACQUES - SALON DES MAIRES DU 19 NOVEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par M. le Maire à l'occasion du Salon des Maires le 19 novembre 2019 à Paris-Porte de Versailles, et notamment à l'occasion de la cérémonie de remise du label VILLE PRUDENTE à laquelle il était convié.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

5.7 INTERCOMMUNALITÉ

RETRAIT DE L'ENTENTE STATION NAUTIQUE DIEPPOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte** le retrait de la commune du Tréport, de l'Entente Station Nautique de Dieppe Caux Le Tréport.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

MODIFICATION DES STATUTS DU SIUAEP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification de l'article 2, activités exercées par le syndicat, des statuts du syndicat. Les autres dispositions de l'article 2 restent inchangées.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 du budget de la Ville du Tréport.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

BUDGET CAMPING – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget du camping municipal.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

7.5 – SUBVENTIONS

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2020 – SENSATION LARGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à régler un 1^{er} acompte sur subvention à l'association sensation large d'un montant de 45 000€.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2020 – ESPACE SOCIAL ET CULTUREL L'ANCRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à régler un 1^{er} acompte sur subvention à l'espace social et culturel l'Ancre d'un montant de :
 - Fonctionnement : 30 000 €
 - CEJ : 5 000 €

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LOTISSEMENT DERRIÈRE LES GRANGES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **ACCORDE** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 3 000 Euros à l'association des riverains du lotissement « Derrière les Granges » ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COUTURE ET LOISIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 300 Euros à l'association Couture et Loisirs.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

7.10 DIVERS

CONSTAT DE CRÉANCES ÉTEINTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE** les créances irrécouvrables d'un montant de 2 127,77 euros sur le budget principal de la Ville du Tréport ;
- **PREND ACTE** que ces sommes feront l'objet d'un mandat émis au compte 6542 (créances éteintes).

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

RECOUVREMENT DES FRAIS DE FOURRIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE, M. le Maire** ou son représentant, à mandater les sommes correspondant aux frais d'enlèvement, d'expertise et de gardiennage non honorés par les propriétaires de véhicules défaillants et ainsi régler lesdits frais à l'entreprise Eudoise Automobile ;
- **AUTORISE, M. le Maire** ou son représentant, à procéder au recouvrement des sommes par l'émission de titres de recettes à l'encontre des propriétaires de véhicules défaillants ou auprès des ayants-droit des propriétaires disparus ou décédés.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.1 ENSEIGNEMENTS - AFFAIRES SCOLAIRES

**CONTRAT DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE LOCAL (C.R.E.L.) CONVENTION
ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

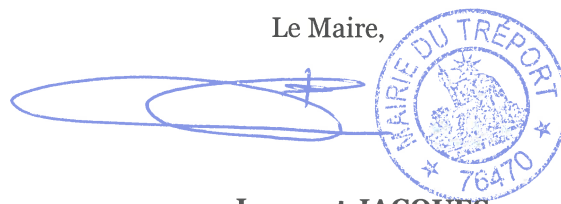
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire** ou son représentant à signer la présente convention avec le chef d'établissement du collège Rachel SALMONA et tout avenant s'y rattachant ;
- **PREND ACTE** que les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 6558 du BP 2020.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

La séance est levée à 19h17.

Le Maire,



Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le **20 DEC. 2019**

